

Conforter Versailles Grand Parc

1) Mieux faire connaître VGP aux habitants

Alors qu'ils vont être appelés à élire leurs délégués communautaires en 2014, les habitants de VGP connaissent peu ou pas du tout leur Communauté d'agglomération. Ils commencent à savoir que le ramassage des poubelles relève de VGP, que parfois les jours varient et que le tri impose des contraintes ...mais ils continuent à appeler leur mairie. Un sigle avec des petits bonhommes est apparu sur les poubelles, sur les camions de ramassage et sur les bus. Ils trouvent de temps en temps une page dans leur magazine communal qui en parle aussi discrètement la plupart du temps. Certains se rappellent peut-être avoir reçu quelque temps un magazine spécialisé à VGP mais celui-ci a disparu par souci d'économie.

Plusieurs mesures pourraient être prises pour faire mieux connaître Versailles Grand Parc et susciter un sentiment d'appartenance à la Communauté. Une meilleure visibilité sur ce qui relève de VGP avec des sigles plus gros. Mais aussi une information systématique et coordonnée dans un média relativement lu qu'est leur bulletin municipal ou ce qui en tient lieu. Aujourd'hui les quatre plus grosses communes (Versailles, Le Chesnay, La Celle St-Cloud et St-Cyr l'Ecole) et Jouy-en-Josas diffusent un document communal par mois. Les communes « moyennes » un document environ tous les deux mois sauf Bougival. Les plus petites communes (Rocquencourt, Les Loges-en-Josas) et Bougival 3 à 4 fois par an. Enfin Toussus-le Noble et Rennemoulin quand c'est jugé nécessaire. On devrait insérer dans ces médias les mêmes informations, conçues par VGP, avec un sigle bien visible, selon des formats et périodicités adaptés, en ne se limitant pas aux seules informations pratiques (comme le ramassage des ordures ou événements des autres communes) mais en présentant toutes les politiques de VGP et un minimum d'éléments financiers très concrets (impôts transférés, reversements aux communes).

2) Le passage de 14 communes à 15 puis 18

Les 14 communes de VGP ont été appelés à ratifier l'entrée dans Versailles Grand Parc des 4 communes candidates selon le schéma départemental de coopération intercommunal désormais approuvé :

-Chateaufort au 1^{er} janvier 2013

-Le Chesnay, La Celle St-Cloud et Bougival qui ont souhaité différer leur entrée au 1^{er} janvier 2014.

C'est dans cette configuration que devraient avoir lieu les élections directes des délégués de chaque commune en 2014 selon le projet de loi en cours de discussion

Nous regrettons que Vélizy-Villacoublay soit désormais destiné à rejoindre la grosse et puissante intercommunalité de Grand Paris Seine-Ouest, autour de Boulogne-Billancourt, 3^{ème} d'Ile-de-France et 9^{ème} de France (300 000 habitants et 160 000 emplois). Il en est de même de Louveciennes, pourtant alliée avec La Celle St-Cloud et Bougival dans la communauté de Communes des Coteaux de Seine et qui rejoindra la nouvelle Communauté de communes Seine et Forêts autour de St-Germain en Laye.

3) La nouvelle représentation des communes au Conseil Communautaire par leurs 64 délégués élus par les habitants

Le nouveau Conseil communautaire comprendra 64 délégués répartis entre les communes selon la règle « au moins 2 délégués sauf 1 pour Rennemoulin + le complément proportionnellement aux populations » (répartition selon la règle du plus fort reste). Le tableau joint donne cette

répartition sur la base des populations municipales au 1^{er} janvier 2013 (recensement de 2009). Les grosses communes ont en proportion moins de délégués que leur population : Versailles 22% des délégués pour 36% de la population, Le Chesnay 9.4% et 12%, La Celle St-Cloud 7.8% et 8.7.

D'après la loi en cours de discussion, les délégués seront élus directement dans chaque commune en même temps que les conseillers municipaux dont une partie formera les candidats au conseil communautaire. La même règle de prime à la majorité s'appliquera qui donne 50% des délégués à la liste arrivée en tête en plus des délégués distribués proportionnellement (selon la règle du plus fort reste) (article L 262 du code électoral).

Nombre de délégués communautaires	Population municipale au 1.1.2013	VGP à 15 au 1.1.2013 3+% à 75	VGP à 18 au 1.1.2014 2+% à 64	Simulation des représentations (1)
Versailles	86 110	19	14	11 D+2G+1DO
Le Chesnay	28 975		6	5D + 1DO
La Celle Saint- Cloud	20 971		5	4D + 1G
St-Cyr L'Ecole	17 401	6	4	3D + 1G
Viroflay	15 905	6	4	4D
Bois d'Arcy	13 693	5	4	4G
Fontenay-le-Fleury	12 732	5	3	2D + 1G
Bougival	8 447		3	2D + 1DO
Jouy-en-Josas	8 187	4	3	2D + 1G
Noisy le Roi	7 811	4	3	3D
Buc	5 312	4	2	2D
Bièvres	4 643	4	2	2D
Bailly	3 914	4	2	2D
Rocquencourt	3 215	4	2	2D
Les Loges-en-J	1 548	3	2	2D
Chateaufort	1 429	3	2	2D
Toussus le Noble	958	3	2	2D
Rennemoulin	111	1	1	1D
TOTAL	241 362	75	64	51D+10G+3DO

(1) basée sur les résultats des listes qui se sont présentées aux élections de 2008

D= droite ou sans étiquette majoritaire ; DO =droite ou sans étiquette d'opposition; G= gauche

Une simulation est présentée pour la répartition entre droite ou sans étiquette majoritaire D, droite ou sans étiquette d'opposition DO et gauche G : sur la base des élections municipales de 2008, les oppositions auraient représenté 14 délégués sur 64 soit (22%) et la gauche 10 délégués au lieu de 5 (16%).

Le bureau comprendra comme aujourd'hui l'ensemble des maires. Par contre la répartition des vices –présidents et des délégations n'est pas déterminée (de plus elles dépendront des compétences en cas de changements dans celles-ci). Comme nous l'avons déjà indiqué, sans pour autant méconnaître la représentativité des populations des grosses communes, il serait bon que toutes les tailles de communes et tous les secteurs géographiques soient représentés. Des délégations pourraient aussi être distinguées à l'intérieur des 10 compétences actuelles ou d'éventuelles compétences créées ou étendues, sur des projets identifiés tels que l'allée de Villepreux ou sur des missions particulières.

4) Pour un projet commun approfondi

Versailles Grand Parc s'est vu déléguer 10 compétences par les communes. Leur contenu est souvent très général et l'intérêt communautaire demande à être précisé en permanence. Parfois la compétence n'a été mise en œuvre sur aucun projet. Actuellement les compétences communautaires ne représentent que 37% des dépenses de fonctionnement. VGP ne serait qu'un dispositif à capter des dotations largement.

Certains prônent un projet communautaire fort, porteur d'une identité forte, d'autres une mise en œuvre effective des compétences actuelles, d'autres enfin appellent à une prudence financière qui exclut tout projet ambitieux et toute réalisation rapide.

Il nous semble que les moyens en personnel de qualité comme en capacité financière sont là, sans doute sous-utilisés, et que le développement communautaire et l'amélioration permanente du cadre de vie comme la crise économique demandent plus de générosité dans l'action.

Des réflexions transverses prévues dans les compétences voire légalement obligatoires pourraient être développées et susciter les projets nécessaires à la communauté : agenda 21, plans de protection de l'atmosphère, économie d'énergie ou changement climatique, schéma d'aménagement communautaire...

Certaines compétences pourraient aussi voir le jour : gestion des équipements des Zones d'activités (voirie notamment), gestion de la ruralité.

Un projet fort fera une communauté forte et une adhésion forte des citoyens. Certains rétorqueront qu'il faut éviter toute dérive financière mais les dividendes d'un projet fort pourront aussi être financiers dans la mesure où une entité forte se fait mieux entendre.

Extrait de la revue de février 2013 - Association Essor de Versailles – <http://www.essor-de-versailles.fr>